

Avril 2002

Québec, le 23 avril 2002

Madame Marielle Poirier  
Directrice des études  
Collège Édouard-Montpetit  
945, chemin de Chambly  
Longueuil (Québec) J4H 3M6

**Objet : Suivi apporté à l'évaluation des programmes Techniques administratives (DEC) et Gestion financière informatisée (AEC)**

Madame la Directrice,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 15 avril 2002, des mesures prises par votre Collège pour donner suite aux rapports d'évaluation des programmes *Techniques administratives*, conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), et *Gestion financière informatisée*, conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC), dans le cadre de l'évaluation menée par la Commission en 1997-1998.

***Techniques administratives***

Lors de son évaluation, la Commission avait conclu que la mise en œuvre du programme *Techniques administratives* présentait, malgré des aspects intéressants, des forces et des faiblesses. Des améliorations devaient en effet être apportées au chapitre de la pertinence, de la cohérence et de la gestion pédagogique du programme. La Commission avait ainsi été amenée à recommander au Collège de définir, de concert avec le marché du travail, un profil du diplômé susceptible d'orienter le développement du programme. Au chapitre de la cohérence, la Commission recommandait au Collège de s'assurer que l'ensemble des membres de l'équipe professorale s'approprient les objectifs du programme ainsi que ceux propres à chacun des cours, et de revoir la séquence des cours. Enfin, certains aspects de la gestion du programme demandaient à être revus afin d'assurer la concertation de tous les acteurs du programme. La Commission formulait également un certain nombre de suggestions concernant divers aspects de la mise en œuvre.

Dans les suites apportées à l'évaluation, le Collège a fait part d'actions déjà entreprises au regard des recommandations qui lui avaient été formulées. Le Collège a ainsi mis sur pied plusieurs comités en vue d'élaborer un profil de sortie, de revoir le logigramme, d'équilibrer la charge de travail, de s'assurer de l'application de la PIEA, de mettre en place diverses mesures d'accueil et d'encadrement des élèves, d'intégrer les nouvelles technologies de l'information et des communications, de revoir le contenu de certains cours et le mécanisme de répartition des cours, de revoir le perfectionnement et, enfin, de vérifier que les ressources matérielles et financières soient suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du programme.

En février dernier, le Collège faisait connaître à la Commission le suivi des actions entreprises au regard des recommandations formulées par la Commission. Force est de constater que les progrès enregistrés sont ténus, et ce, quatre ans après l'évaluation du programme. Les travaux de révision du programme présentement en cours, souligne le Collège, prendront en compte l'objet de chacune des recommandations. Ces travaux devraient permettre, poursuit le Collège, de définir un profil du diplômé qui tiendra compte des besoins du marché du travail et qui prendra appui sur des « macrocompétences » qui seront développées dans chacun des deux programmes en cours d'élaboration. Ces travaux demandent toutefois à être complétés.

En ce qui regarde la cohérence du programme, il est également difficile, à la lumière des informations transmises, de juger des résultats obtenus au regard de la recommandation formulée au Collège. Ce dernier souligne avoir procédé à deux restructurations depuis l'évaluation et rappelle que les enseignants sont directement concernés par la révision des programmes. Le Collège indique qu'il tiendra compte, dans les travaux en cours, des remarques de la Commission quant à l'importance d'un logigramme favorisant l'appropriation des objectifs des cours et de l'ensemble du programme.

Enfin, en ce qui a trait à la gestion du programme, le Collège rappelle que le contexte qui a prévalu au cours des dernières années a été difficile, mais que les actions posées pour resserrer la cohérence du programme et les travaux entrepris par les différents comités devraient permettre d'apporter des solutions aux différentes lacunes mises en lumière lors de l'évaluation. Encore une fois, à la lumière des informations transmises, il est difficile de conclure que les difficultés identifiées lors de l'évaluation ont été aplanies.

Compte tenu de l'importance que revêt l'établissement de liens formels avec le marché du travail en vue de définir un profil du diplômé susceptible d'orienter le développement du programme et compte tenu du peu d'avancement des travaux au chapitre de la cohérence quatre années après l'évaluation du programme, la Commission maintient donc son jugement initial.

### ***Gestion financière informatisée***

Lors de son évaluation, la Commission avait conclu que la mise en œuvre du programme *Gestion financière informatisée* était de qualité. Elle formulait toutefois au Collège deux recommandations en vue de bonifier certains aspects. La première portait sur la cohérence du programme et visait l'appropriation des objectifs propres à l'obtention d'une AEC; la seconde concernait la gestion pédagogique du programme.

Les deux restructurations opérées par le Collège permettront, rappelle le Collège, de corriger autant les problèmes qui touchaient le programme conduisant au DEC que celui conduisant à l'obtention d'une AEC, notamment en ce qui touche la cohérence.

Au regard de la deuxième recommandation, le Collège indique que, dans le cadre des changements effectués, le Service de la recherche et du développement a maintenant la responsabilité de la mise en œuvre de tous les cours crédités, ainsi que de la révision et de l'élaboration des AEC. Il est permis de croire que les problèmes soulevés lors de l'évaluation, en particulier en ce qui touchait la gestion pédagogique, seront résolus.

La Commission prend donc acte des actions entreprises par le Collège au regard des recommandations, et des suggestions, qu'elle lui avait formulées pour ces deux programmes. Elle souhaite toutefois obtenir des compléments d'information sur les travaux qui demeurent à être complétés, en particulier en ce qui concerne le programme *Techniques administratives*.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer